

On ne peut pas comparer Dieudonné et Zemmour à “Charlie”

Le journal, volontiers provocateur, n'incite jamais à la discrimination ou à la haine.

Tout le monde se lève pour défendre la liberté d'expression de “Charlie Hebdo”, mais Dieudonné (ou, variante, Eric Zemmour), on veut le(s) faire taire.” Fissurant l'unanimité de façade, il en est qui, en France et en Belgique, considèrent qu'en matière de liberté d'expression, il existe deux poids, deux mesures. Vraiment ?

Dieudonné, qui souffle sur le foyer de l'antisémitisme, a été condamné à plusieurs reprises pour injure, provocation à la haine et à la discrimination raciale. Pour avoir proclamé dimanche, au soir de la marche républicaine qu'il se sentait “Charlie Coulibaly”, il est désormais visé pour “apologie du terrorisme”. La justice a sanctionné Eric Zemmour en 2011 pour provocation à la discrimination, après qu'il a déclaré à la télévision que “la plupart des trafiquants sont des Noirs et des Arabes”.

“Charlie Hebdo” a été tantôt condamné pour injure (notamment envers l'ainée des filles Le Pen), tantôt relaxé. “Ça se juge au cas par cas”, souligne Alain Berenboom, avocat au barreau de Bruxelles et spécialiste du droit des médias, de la communication et de la presse. “Le juge doit se prononcer sur ce qui relève de la diffamation, de l'injure ou de l'insulte, tout en tenant

compte du type de publication incriminée. La même phrase sera différemment perçue selon qu'elle est publiée dans “Le Monde” ou un journal satirique.”

Le droit de blesser et de choquer

En revanche, “Charlie” a obtenu gain de cause face aux organisations et associations musulmanes qui l'avaient attaqué en justice en 2007, puis 2012, pour avoir publié des caricatures de Mahomet. “Le délit de blasphème n'existe ni en droit français, ni en droit belge. Dieu n'a pas les moyens d'amener quiconque devant un tribunal, et ses zélotes ne sont pas habilités à être ses mandataires.”, glisse M^{me} Berenboom.

“La Cour européenne des droits de l'homme dit que la liberté d'expression s'étend jusqu'aux propos qui peuvent choquer, blesser et même inquiéter”, complète l'ancien directeur du Centre pour l'égalité des chances et philosophe de l'Université de Liège, Edouard Delruelle. “Charlie a pu blesser des musulmans”, reconnaît M. Delruelle, “mais n'a jamais été condamné pour incitation à la haine, à juste titre: il ne se moque pas des musulmans, mais des croyances, des dogmes – comme de celles des catholiques et des juifs – ou des autorités politiques”.

“Charlie”, Zemmour et Dieudonné “ont la liberté de s'exprimer dans le cadre de l'application de l'article 10

de la Convention européenne des droits de l'homme”, rappelle M^{me} Berenboom, “sous réserve des lois condamnant le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie”. Pour Edouard Delruelle, c'est “là que se situe la différence fondamentale, sur le plan juridique”, entre “Charlie” d'un côté, Zemmour et Dieudonné de l'autre. “Zemmour s'en prend à l'islam, non en visant le prophète, mais en déclarant les musulmans “inintégréables”. C'est

borderline sur le plan juridique, mais il a le droit d'exprimer cette opinion”, juge Edouard Delruelle. “Mais quand il ne contredit pas un journaliste italien qui lui pose la question: “Faut-il “déporter” les musulmans hors de France?” il y a là quelque chose qui est de l'ordre de l'incitation à la haine et à la discrimination.”

Quant à Dieudonné, “il peut dire sur scène que le Talmud est un “livre de merde”, même si ça peut outrer des juifs, poursuit le philosophe. Il a aussi le droit de le dire à son public (dont beaucoup de jeunes issus de l'immigration maghrébine ou sub-saharienne, NdR): Vous êtes discriminés, dominés, exploités par la société blanche occiden-

tale – on peut même estimer qu'il n'a pas tort sur ce point. Par contre, quand il avance que cette société est décadente à cause des juifs et des homosexuels, sans distinction, et qu'il fait huer des personnalités juives par la salle, ça c'est de l'incitation à la haine.”

Olivier le Bussy

“Charlie” ne se moque pas des musulmans, mais des dogmes de l'islam. Dieudonné stigmatise les juifs en tant que juifs.